

LES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES (AFI)

Des aides peuvent être sollicitées **notamment dans le domaine de la parentalité, du logement ou de l'insertion.**

Pour en bénéficier, il faut, au mois de la demande, être **allocataire de la CAF de la Meuse et avoir des enfants à charge au sens des prestations familiales ou attendre son 1er enfant.**

Les familles allocataires confrontées à un événement de vie comme une séparation, le décès d'un parent ou d'un enfant, un isolement parental ou un logement en impayé ou non décent, bénéficient en priorité d'un accompagnement spécifique.

LES BENEFICIAIRES DES AIDES INDIVIDUELLES

En application des dispositions de la Caisse Nationale des Allocations familiales en date du 27 février 2010 (lettre circulaire n° 2010-037), **les aides individuelles d'action sociale sont ouvertes aux allocataires qui assurent la charge d'au moins un enfant et qui perçoivent une ou plusieurs prestations familiales ou sociales servies par la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse.**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse attribue des aides financières sous conditions.

Les aides financières sont accordées **sur des fonds locaux et nationaux dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget d'action sociale.**

Les aides financières peuvent être allouées soit sous forme de subvention, soit sous forme de prêt sans intérêt et être le cas échéant associées à un projet d'accompagnement négocié avec un travailleur social CAF.

Nous contacter :



Caf de la Meuse Service Action Sociale Aides financières individuelles

11 rue de Polval BP 20520
55012 BAR LE DUC CEDEX



3230

Service gratuit
+ prix d'appel



contact@caf55.caf.fr



LE GUIDE DES AIDES

FINANCIERES INDIVIDUELLES

Le Conseil d'administration de la CAF de la Meuse a décidé l'octroi d'aides financières individuelles au profit des familles allocataires dans le domaine de la parentalité, du logement, de l'insertion.



*Des aides et un soutien
pour vous aider
au quotidien*

REGLEMENT INTERIEUR
D'ACTION SOCIALE
DE LA CAF DE LA MEUSE

NATURE DE L'AIDE	OBJECTIFS	CONDITIONS SPECIFIQUES	PLAFOND	MONTANT	A QUI S'ADRESSER ?
AUTOUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE					
Prime d'installation pour les Assistants Maternels	Aider les assistants maternels à acquérir du matériel de puériculture et de sécurité	Cette aide est destinée aux assistants maternels nouvellement agréés relevant de la convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur qui acceptent de signer une charte d'engagements réciproques avec la Caf et qui justifient de 2 mois d'activité. La demande doit être adressée à la Caf dans un délai d'un an à compter de l'obtention de l'agrément.	Sans	1 200 €	Service AFI Caf de la Meuse www.mon-enfant.fr / pages locales CAF55 caf.fr
Aide à domicile	Soutenir la famille allocataire confrontée à un évènement ponctuel conduisant à une indisponibilité du ou des parents et pouvant déstabiliser la cellule familiale	Cette aide est un soutien temporaire pour permettre de faire face à des difficultés ponctuelles liées à un changement de situation familiale tel que la grossesse, la naissance, la rupture familiale, les soins médicaux de courte ou de longue durée, l'insertion professionnelle. Ce soutien est proposé à domicile par l'intervention de 2 types de professionnels, un technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou une auxiliaire de vie sociale (AVS).	selon QF CAF	En fonction d'un barème national tenant compte des ressources de l'allocataire	Service AFI Caf de la Meuse Pages locales CAF55 caf.fr
Allocation décès d'enfant	Soutenir une famille allocataire confrontée au décès d'un enfant	Cette aide est versée automatiquement aux familles allocataires déclarant le décès d'un enfant à charge de moins de 25 ans ou une naissance sans vie. Une mise à disposition d'un travailleur social de la Caf est proposée pour un accompagnement éventuel.	Ressources Allocations familiales	1125,61€ ou 2251,16€	Service AFI Caf de la Meuse ou un travailleur social Caf
Aide financière exceptionnelle	Accompagner les familles allocataires pour faire face à une difficulté financière ponctuelle. L'aide est attribuée sous forme de subvention ou de prêt sans intérêt.	L'aide financière vise à soutenir les familles confrontées à des difficultés temporaires et à prévenir toute dégradation de la situation économique, sociale et familiale ainsi que les relations parents/enfants. Elle est mobilisée en priorité en s'appuyant sur des dispositifs partenariaux existants (Fonds de solidarité logement, Aide sociale à l'enfance, Fonds d'aide à l'insertion, etc...). La décision intervient en Commission Territoriale d'Aide et d'Accompagnement (CTAA) ou en Commission Départementale du Fonds Solidarité Logement (CD FSL) gérées par le Département, auxquelles la Caf est membre et partenaire.	Sans	500 € En secours (subvention)	Tout travailleur social
			Sans	800 € En prêt d'honneur (sans intérêt)	Tout travailleur social
Aide financière exceptionnelle sur Projet CAF	A partir d'un diagnostic précis de la situation de la famille, favoriser l'accompagnement de la famille confrontée à un évènement pouvant fragiliser la cellule familiale dans le domaine de la parentalité, du logement, de l'insertion, du soutien familial.	L'aide financière exceptionnelle sous forme de subvention et/ou de prêt sans intérêt est mobilisée dans le cadre d'un projet familial ou professionnel pour faire face à une situation déstabilisante. L'aide est mobilisée au regard des offres globales de service de travail social CAF sur les domaines de la parentalité, le logement ou l'insertion. L'aide MOBI CAF est destinée aux projets d'insertion socio-professionnelle accompagnés par la Caf.	Sans	1 000 € maximum en secours et 1 000 € maximum en prêt d'honneur MOBI CAF pour l'achat d'un véhicule 1 500 € maximum en subvention et 2 500 € maximum en prêt	Travailleur social de la Caf Pages locales CAF55 caf.fr
AUTOUR DE L'AIDE AUX JEUNES					
Aide à la formation BAFA (Brevet d'aptitude à la fonction d'animateurs d'accueils collectifs de mineurs)	Soutenir la professionnalisation des animateurs d'accueils collectifs de mineurs	L'aide est versée au stagiaire (ou à sa famille si elle est allocataire) ou à l'organisme de formation, à l'issue des sessions de base (BAFA CAF55) ou d'approfondissement (Bafa CNAF).	Sans	200€ session de base ou d'approfondissement	Service AFI Caf de la Meuse pages locales CAF55 caf.fr
Aide à la formation BAFD (Brevet d'aptitude à la fonction de Directeur d'accueils collectifs de mineurs)	Soutenir la professionnalisation des directeurs d'accueils collectifs de mineurs	L'aide est versée au stagiaire à l'issue du parcours de formation.	Sans	200 €	Service AFI Caf de la Meuse Pages locales CAF55 caf.fr
AUTOUR DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE					
Prêt équipement du logement - PEL	Aider la famille allocataire à équiper son logement	L'aide permet d'équiper le logement de biens mobiliers, d'appareils électroménagers ou numériques de 1ère nécessité. Le prêt, sans intérêt, est cumulable et complémentaire aux autres prêts Caf.	QF< = 900€ au mois de la demande	100% du coût d'acquisition dans la limite de 1 200€	Service AFI Caf de la Meuse Pages locales CAF55 caf.fr
Prêt amélioration du logement - PAL	Aider la famille allocataire pour l'amélioration de l'habitat ou l'acquisition de matériel énergétique	L'aide est versée aux locataires ou propriétaires pour un logement datant de plus de 2 ans. Le prêt, sans intérêt, est cumulable et complémentaire aux autres prêts Caf. Il peut être versé en une seule fraction en cas d'urgence.	QF< = 900 € au mois de la demande	100 % du coût des dépenses engagées dans la limite de 1200 €	Service AFI Caf de la Meuse Pages locales CAF55 caf.fr
Prêt amélioration de l'habitat - PAH CNAF	Permettre la réalisation de travaux d'aménagement, de réparations, comportant une amélioration des conditions de logement.	L'aide est versée aux locataires ou propriétaires pour un logement datant de plus de 2 ans. Le prêt est versé avec un taux d'intérêt de 1%. Il peut être versé en une seule fraction en cas d'urgence. Il est cumulable et complémentaire aux autres prêts Caf.	Sans	80% du coût des dépenses effectuées dans la limite de 1 067,14 €	Service AFI Caf de la Meuse Pages locales CAF55 caf.fr
Prêt pour l'amélioration du lieu d'accueil (PALA)	Aider les assistants maternels à financer des travaux.	L'aide permet l'exécution de travaux visant à améliorer la qualité d'accueil des enfants gardés au domicile des assistants maternels, y compris pour les Maisons d'assistantes maternelles (MAM).	Sans	80% du coût total des travaux dans la limite de 10 000 €	Service AFI Caf de la Meuse Pages locales CAF55 caf.fr